

Security Council. If any official information comes from any source, we shall discuss and study the matter further. I think the representative of Indonesia did not say whether he received any information about this case from his Government. It seems that the only official statement we have heard is that presented by Mr. van Kleffens.

Mr. VAN KLEFFENS (Netherlands): The statement was released by the Committee of Good Offices itself.

The PRESIDENT: Yes, you have it, but it has not yet come to the Security Council or to the Secretariat.

Mr. VAN KLEFFENS (Netherlands): It is a public statement.

The PRESIDENT: However, the Committee of Good Offices has also sent us these four reports which have been discussed, without expressing any opinion of its own on these points, which makes the task of the Security Council rather difficult. It would have facilitated matters if they had given their opinion on these points, and perhaps the matter would have been settled.

Now, after two meetings of the Security Council and discussions on these points, no proposal has been submitted by any representative who has spoken on the subject. This afternoon we shall listen to the representative of Belgium, and if, after that statement, no proposal is submitted to the Security Council, we might communicate to the Committee of Good Offices merely that we have received these reports, and we might ask their opinion on these points, in order to help the Security Council to take the proper steps.

We shall now adjourn this meeting until 3 p.m. when we shall finish this matter. If it does not take too long to conclude this matter, we shall continue with the third item on the agenda, the third report of the Atomic Energy Commission.

The meeting rose at 1.20 p.m.

THREE HUNDRED AND TWENTY-THIRD MEETING

Held at Lake Success, New York, on Thursday, 17 June 1948, at 3 p.m.

President: Mr. F. EL-KHOURI (Syria).

Present: The representatives of the following countries: Argentina, Belgium, Canada, China, Colombia, France, Syria, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

The agenda was that of the 322nd meeting (document S/Agenda 322).

ciellement au Conseil de sécurité. Si le Conseil reçoit des renseignements officiels d'une source quelconque, nous poursuivrons la discussion et l'étude de cette affaire. Je crois que le représentant de l'Indonésie n'a pas dit s'il a ou non reçu de son Gouvernement des renseignements à ce sujet. Il semble que la seule déclaration officielle que nous avons entendue est celle qu'a présentée M. van Kleffens.

M. VAN KLEFFENS (Pays-Bas) (traduit de l'anglais): Cette déclaration a été publiée par la Commission des bons offices elle-même.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Oui, vous l'avez, mais elle n'est pas encore parvenue au Conseil de sécurité, ni au Secrétariat.

M. VAN KLEFFENS (Pays-Bas) (traduit de l'anglais): Il s'agit d'une déclaration publique.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): La Commission des bons offices nous a aussi envoyé quatre rapports, qui ont été discutés, sans exprimer d'opinion personnelle à l'égard de ces différents points, ce qui rend la tâche du Conseil de sécurité assez difficile. Les choses auraient été plus simples si nous avions connu l'opinion de la Commission sur ces différents points. La question aurait peut-être été réglée.

Après deux séances consacrées à cette question, personne n'a présenté de proposition. Cet après-midi, nous entendrons le représentant de la Belgique, et, si aucune proposition n'est présentée au Conseil au cours de cette séance, nous nous bornerons à accuser réception de ces rapports à la Commission des bons offices et nous pourrions lui demander son opinion sur ces différents points afin d'aider le Conseil de sécurité à prendre les mesures nécessaires.

Nous allons lever la séance pour nous réunir à nouveau à 15 heures pour en finir avec cette question. Si nous pouvons le faire assez rapidement, nous aborderons ensuite le troisième rapport de la Commission de l'énergie atomique, qui est le troisième point de l'ordre du jour.

La séance est levée à 13 h. 20.

TROIS-CENT-VINGT-TROISIÈME SÉANCE

Tenue à Lake Success, New-York, le jeudi 17 juin 1948, à 15 heures.

Président: M. F. EL-KHOURI (Syrie).

Présents: Les représentants des pays suivants: Argentine, Belgique, Canada, Chine, Colombie, France, Syrie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

L'ordre du jour est celui de la 322ème séance (document S/Agenda 322).

138. Continuation of the discussion on the Indonesian question

At the invitation of the President, Mr. Hood, representative of Australia; Mr. Pillai, representative of India; Mr. van Kleffens, representative of the Netherlands; Mr. López, representative of the Philippines; and Mr. Palar, representative of the Republic of Indonesia, took their places at the Security Council table.

MR. VAN LANGENHOVE (Belgium) (*translated from French*): During this morning's meeting [322nd meeting] a reference was made to an incident which occurred during the last few days in the course of the work of the Committee of Good Offices on the Indonesian Question, and which led to an interruption of the negotiations for a political settlement.

The representative of the Netherlands has affirmed that negotiations have been suspended merely in order to allow the Netherlands delegation to request instructions from its Government.

In this connexion, the representative of China has suggested that the President should ask the Committee to forward to the Security Council the text of the official memorandum which Mr. Du Bois has handed to Mr. van Mook. Now, we have no information at our disposal which might lead us to believe that the memorandum had been endorsed by the Committee of Good Offices, or that it ever was part of the Committee's official papers. On what grounds, therefore, should the Security Council request the transmission of this document and thus confer on it an authoritative character which it lacks?

The Committee of Good Offices is composed of responsible and experienced persons. If incidents likely to affect the mission entrusted to it have occurred, it will not fail to submit a report on them. The most recent resolutions adopted by the Security Council requested the Committee of Good Offices to keep the Council directly informed of the progress of the political settlement in Indonesia [*document S/678*] and to report frequently to the Council on the situation in Western Java and in Madura [*document S/689*]. In these circumstances, I can see no valid reason to issue any further instructions to the Committee. The Committee is on the spot and is in daily contact with both parties. It is much better placed than we to appreciate what should be done and what, on the other hand, is likely to complicate the difficult mission entrusted to it.

Having made this point, I shall confine my statement to the facts mentioned in the reports now before us and, in doing so, I will endeavour to place these facts in their correct perspective.

The last time the Security Council considered the question of Indonesia [316th meeting], it had before it the first interim report of the Committee of Good Offices [*document S/649*]. This report

138. Suite de la discussion sur la question indonésienne

Sur l'invitation du Président, M. Hood, représentant de l'Australie; M. Pillai, représentant de l'Inde; M. van Kleffens, représentant des Pays-Bas; M. López, représentant des Philippines; et M. Palar, représentant de la République d'Indonésie, prennent place à la table du Conseil.

MR. VAN LANGENHOVE (Belgique): On a fait allusion ce matin [322ème séance] à un incident qui aurait marqué, ces jours derniers, les travaux de la Commission des bons offices pour la question indonésienne et provoqué une interruption des négociations relatives au règlement politique.

Le représentant des Pays-Bas a souligné que cette interruption n'avait d'autre objet que de permettre à la délégation néerlandaise de demander des instructions à son Gouvernement.

Le représentant de la Chine a suggéré, à ce propos, que le Président demande à la Commission communication d'un document officiel que M. Du Bois a communiqué à M. van Mook. Or, nous ne possédons aucune information permettant de croire qu'il s'agisse là d'un mémoire qui ait été adopté par la Commission des bons offices, ni même seulement d'une pièce faisant partie de sa documentation officielle. A quel titre, dès lors, le Conseil de sécurité en demanderait-il communication et lui conférerait-il de cette manière une autorité que cette pièce n'a pas?

La Commission des bons offices est composée d'hommes responsables et expérimentés. Si des incidents se sont produits, de nature à affecter sa mission, elle ne manquera pas d'en faire rapport. Les dernières résolutions que le Conseil a adoptées invitaient la Commission à tenir le Conseil au courant du progrès du règlement politique en Indonésie [*document S/678*] et à rendre fréquemment compte au Conseil de sécurité de la situation dans le territoire occidental de Java et dans Madoura, [*document S/689*]. Dans ces conditions, je ne vois aucune raison pour donner à la Commission des instructions nouvelles. Elle est mieux placée que nous ne le sommes pour discerner ce qui est opportun et ce qui, au contraire, ne peut que compliquer la tâche difficile dont elle est chargée.

Ceci dit, je limiterai mon exposé aux faits qui sont relatés dans les rapports dont nous sommes actuellement saisis. Ces faits, je voudrais essayer de les placer dans leur exacte perspective.

La dernière fois que le Conseil de sécurité examina la question de l'Indonésie [316ème séance], il avait devant lui le premier rapport provisoire de la Commission des bons offices [*document*

provided the Council with an account of two important results achieved some little time previously; to be more exact, on 17 January. The first achievement was the signature of a truce agreement, and the second was the acceptance by both parties of a number of principles designed to serve as a basis of an agreement for the conclusion of a political settlement in Indonesia [document S/649, pages 105 and 111]. The Security Council noted with satisfaction these two achievements which coincided exactly with the twofold aim of the original resolution of 1 August [document S/459], namely, the cessation of hostilities and the peaceful settlement of the dispute.

The Committee of Good Offices was then requested, in a resolution of 18 February [document S/678] to which I have just alluded, to keep the Council informed of the progress of the political settlement. It was in such conditions that the Committee submitted, on 19 May, a second interim report [document S/787] which covers the progress made up to 30 April.

The first point which, in my opinion, warrants our attention, bears on the implementation of the truce agreement because the basic concern of the Council since its inception has always been to put a stop to bloodshed and violence. Quite special attention was given to this point by the Security Committee appointed by the parties concerned with the help of the Committee of Good Offices. Chapter V of the report which deals with this matter shows how the Committee of Good Offices called in the help of the Consular Commission and its military advisers, numbering fifty-five (since reduced to forty-seven).

I shall not dwell on the procedure which was followed or on the difficulties which had to be overcome. I shall confine myself to recording the results achieved.

The Committee's military advisers announced that, generally speaking, the appeal for a ceasefire had met with compliance. The establishment and the demarcation of the boundaries of the demilitarized zones were the subject of agreements in accordance with the terms of the truce agreement. Paragraphs 8 and 9 of the truce agreement stipulated that units of Republican forces which were offering resistance behind the then advanced positions of the Netherlands forces should withdraw with their arms and war materials towards territory held by the Republicans. This withdrawal was effected without let or hindrance from beginning to end.

At the third meeting of the Security Committee on 26 January, both parties were in agreement in announcing that the withdrawal of Republican forces as arranged under the truce agreement had been successfully completed.

On 23 April, the Security Committee was informed that an agreement had been concluded for the release of prisoners of war and that

S/649]. Ce rapport lui rendait compte de deux résultats importants intervenus peu de temps auparavant, le 17 janvier: premièrement, la signature d'une convention d'armistice; deuxièmement, l'acceptation par les deux parties d'un certain nombre de principes destinés à servir de base d'accord pour la conclusion d'un règlement politique en Indonésie [document S/649, pages 105 et 111]. Le Conseil de sécurité prit acte avec satisfaction de ces deux résultats qui répondent exactement au double objet de sa résolution initiale du 1er août [document S/459], à savoir: la cessation des hostilités et le règlement pacifique du différend.

La Commission des bons offices fut invitée, par une résolution du 18 février [document S/678] à laquelle je viens de faire allusion, à tenir le Conseil au courant des progrès du règlement politique. C'est dans ces conditions qu'elle a présenté, en date du 19 mai, un deuxième rapport provisoire [document S/787] qui porte sur les progrès accomplis jusqu'au 30 avril.

Le premier point qui, à mon avis, doit retenir notre attention concerne l'application de la convention d'armistice, car la préoccupation essentielle du Conseil fut, dès l'origine, de mettre un terme à l'effusion de sang et aux violences. Ce point a fait particulièrement l'objet des travaux du Comité de la sécurité, créé par les parties avec le concours de la Commission des bons offices. Le chapitre V du rapport qui lui est consacré expose comment la Commission des bons offices a fait appel au concours de la Commission consulaire et de ses conseillers militaires, au nombre de cinquante-cinq (ramené depuis à quarante-sept).

Je ne m'arrêterai pas à la procédure qui fut suivie, ni aux difficultés qui durent être surmontées. Je me bornerai à enregistrer le résultat atteint.

Les conseillers militaires de la Commission ont fait connaître que, d'une façon générale, l'invitation à cesser le feu avait été respectée. La détermination et la délimitation de la ligne du *statu quo* et des zones délimitarisées ont fait l'objet d'accords, conformément à la convention d'armistice. Les paragraphes 8 et 9 de la convention d'armistice prévoient que les éléments des forces militaires républicaines qui poursuivaient la résistance derrière les positions avancées actuelles des forces néerlandaises se retireraient avec leurs armes et leur matériel de guerre vers le territoire contrôlé par la République; cette évacuation s'est, depuis le début, déroulée sans embûche.

A la troisième séance du Comité de la sécurité, tenue le 26 janvier, les parties se sont trouvées d'accord pour déclarer que l'évacuation de forces républicaines, en vertu de la convention d'armistice, avait été menée à bien.

Le Comité de la sécurité a été informé, le 23 avril, qu'un accord était intervenu au sujet de la libération des prisonniers de guerre et que cette

releases had already begun. During the following week about 1,500 war prisoners had been set free by the Netherlands authorities and six—all of the known prisoners up to that point—by the Republican authorities. Efforts to trace other Netherlands missing personnel are still in progress.

According to advice received by the Security Committee on 24 March, an agreement has been reached concerning technical considerations, such as assembly points, routing, and so forth in relation to the evacuation of families of military personnel. Such evacuation began on 29 April.

The two parties, however, have notified the Committee of Good Offices of cases of violation of the truce agreement. Most of these violations related to sub-paragraphs 7 (a) and 7 (b) of the truce agreement, whereby both parties undertook to avoid "sabotage, intimidation and reprisals" and to "refrain from broadcasts or any other form of propaganda aimed at provoking or disturbing troops and civilians". The Committee has dealt with these complaints in accordance with its adopted procedure.

The Committee deemed it unnecessary to submit detailed comments on these accusations or to try to apportion the relative responsibility of the parties concerned. In my opinion, the main conclusion to be drawn from this brief analysis is that, according to the report of the Committee of Good Offices, the appeal for a cease-fire was complied with on the whole and that the main difficulties affecting the application of the truce agreement have so far been settled by means of agreements concluded between the parties.

This, assuredly, is an achievement of which the significance should not be under-estimated, for nothing comparable is to be found in similar cases with which the Council has had to deal, and we can only express the hope that the Mediator and the Truce Commission will be as successful in Palestine. This result is a great credit to both parties, as well as to the Committee of Good Offices and its staff.

Despite the importance of this result, a tendency has been shown to consider it as already belonging to past history. It does not form the principal subject of the second interim report of the Committee of Good Offices which is devoted, above all, to the progress achieved in the political negotiations.

This is a matter of great scope and complexity. In order to realize this, it is only necessary to cast a glance at the guiding principles of the future federation and the future union, the study of which has been undertaken by a sub-committee of the Political Committee. These principles have to do with the framework of the federal organization of the United States of Indonesia, the articles of its constitution, the status of its autonomous States, the organization of the

libération avait commencé. La semaine suivante, environ quinze cents prisonniers de guerre ont été libérés par les autorités néerlandaises, et six — c'est-à-dire tous les prisonniers connus jusqu'à présent — par les autorités républicaines. Les efforts tendant à retrouver les autres disparus néerlandais se poursuivent.

Suivant une communication faite le 24 mars au Comité de la sécurité, un accord est intervenu sur tous les aspects techniques, tels que les lieux de rassemblement et les itinéraires, en ce qui concerne l'évacuation et la protection des familles du personnel militaire. Cette évacuation a commencé le 29 avril.

Les deux parties ont cependant signalé à la Commission des bons offices des cas de violation de la convention d'armistice; la plupart se rapportaient aux alinéas 7 a) et 7 b) de la convention d'armistice, par lesquels les parties s'engayaient à éviter "le sabotage, l'intimidation, les représailles", et à "s'abstenir de toute émission radiophonique et de toute autre forme de propagande visant à semer la provocation parmi les troupes et les civils". La Commission a donné suite à ces plaintes suivant la procédure qu'elle a adoptée.

A son avis, il n'est pas nécessaire de présenter des observations détaillées sur ces accusations, ni d'essayer d'évaluer la responsabilité relative des parties. La principale conclusion que l'on doit retenir de cette rapide analyse est, à mon avis, que, suivant les termes du rapport de la Commission des bons offices, l'invitation à cesser le feu a, d'une façon générale, été respectée; que les principales difficultés dans la mise à exécution de la convention d'armistice ont été jusqu'ici surmontées par voie d'accords intervenus entre les parties.

C'est assurément là un résultat dont il ne faut pas sous-estimer l'importance, car on n'en trouve point jusqu'ici d'équivalent dans les cas analogues dont le Conseil a eu à s'occuper; et on ne peut que formuler l'espoir que le Médiateur et la Commission de trêve soient aussi heureux en Palestine. Ce résultat fait honneur à la fois aux deux parties et à la Commission des bons offices ainsi qu'à ses collaborateurs.

Quelque important que soit ce résultat, il s'est manifesté une tendance à le considérer comme appartenant déjà au passé; il ne forme pas l'objet principal du deuxième rapport provisoire de la Commission des bons offices; celui-ci est avant tout consacré aux progrès réalisés dans les négociations politiques.

Il s'agit là de matières très vastes et d'une grande complexité. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil sur les principes directeurs de la future fédération et de la future union, dont un sous-comité du Comité des affaires politiques a entrepris l'étude. Ces principes concernent les grandes lignes de l'organisation fédérale des Etats-Unis d'Indonésie, les dispositions de leur constitution, le statut des Etats autonomes, l'organisation de l'Union néerlando-indoné-

Netherlands-Indonesian Union, the organization of justice, the organization of national defence and the regime to be applied during the period of transition. In a parallel way, the Economic and Financial Committee has been studying the working of the Indonesian Republic in the economic and financial field and a report on the subject described an agreement reached on 21 April between the parties on the principles of economic unity of the future federation and of the unity of the monetary system.

The financial system of Indonesia was also the subject of discussion, during which draft scheme were submitted by the two parties. Preliminary reports were drawn up on the questions of public works, road systems, irrigation, highways and bridges, and railroads.

In summing up what has been done, it has to be recognized that in less than three months—I say three months, for the report takes us only to 30 April—a huge programme has been drawn up and the necessary machinery for its implementation has been created. This work is still in progress. On certain points agreements have been reached and on others studies and negotiations are being continued. On still other points, disagreement has arisen, and it is naturally on these that attention tends to be centred.

I should like to examine briefly the nature of these disagreements and the way in which they affect the Security Council. Basically, they are all the outcome of divergences in the interpretation of certain basic principles adopted by both parties on board the USS "Renville". They concern mainly the constitution of the provisional Federal Government of Indonesia—a matter to which chapter VI of the second interim report of the Committee of Good Offices is devoted—the conference of Bandung and the decisions taken in connexion with the autonomy of West Java and of Madura.

These three questions form the subject of special reports, since the Security Council, in its resolution of 28 February [*document S/689*], requested the Committee of Good Offices to pay special attention to the development of the political situation in the two regions to which I have referred.

The Committee of Good Offices relates the facts in the reports, but refrains, as it should, from drawing any conclusions. Having read these reports, it is of course the undeniable right of each and every member of the Council to form his own personal opinion.

Some think that the steps taken by either the Netherlands authorities or by the Republican authorities in Indonesia are—or are not—appropriate and in conformity with the principles adopted on 17 June on board the "Renville". Others may feel that the consultations with the

sienne, l'organisation de la justice, l'organisation de la défense nationale, le régime applicable dans la période transitoire. Parallèlement, le Comité économique et financier étudie le fonctionnement de la fédération indonésienne dans le domaine économique et financier, et un rapport à ce sujet faisant état, le 21 avril, d'un accord entre les parties quant aux principes de l'unité économique de la future fédération et de l'unité du système monétaire.

Le régime financier de l'Indonésie fit également l'objet de discussions au cours desquelles des projets furent présentés par les deux parties. Des rapports préliminaires ont été rédigés sur les questions de travaux publics, sur le système routier, l'irrigation, les ponts et chaussées et les chemins de fer.

Bref, si l'on essaie de dresser un bilan d'ensemble de cette activité, on est amené à constater que, en moins de trois mois — je dis en moins de trois mois parce que le rapport ne relate les faits que jusqu'au 30 avril — un vaste programme a été élaboré, et que les rouages nécessaires à sa réalisation ont été créés. Le travail est en cours. Sur certains points, des accords sont déjà intervenus. Sur d'autres, les études et les négociations se poursuivent. Sur d'autres encore, des désaccords ont surgi et c'est naturellement sur ceux-ci que l'attention tend à se concentrer.

Je voudrais maintenant examiner succinctement quelle est la nature de ces désaccords et en quoi ils concernent le Conseil de sécurité. Les désaccords dont il s'agit résultent essentiellement de divergences d'interprétation de certains des principes de base adoptés par les parties, en janvier dernier, à bord du bâtiment américain "Renville". Ils concernent principalement la constitution du gouvernement fédéral provisoire de l'Indonésie — objet auquel est consacré le chapitre VI du deuxième rapport provisoire de la Commission des bons offices — la Conférence de Bandoeng et les décisions intervenues en ce qui concerne l'autonomie du territoire occidental de Java et de l'île de Madoura.

Ces trois dernières questions font l'objet de rapports spéciaux, le Conseil de sécurité ayant invité la Commission des bons offices, dans sa résolution du 28 février [*document S/678*], à accorder une attention particulière à l'évolution de la situation politique dans les deux dernières régions que j'ai mentionnées.

La Commission des bons offices relate les faits. Elle s'abstient, conformément au rôle qui est le sien, de formuler aucune conclusion. Ayant pris connaissance de ces rapports, il est assurément loisible à chacun des membres du Conseil de sécurité de se faire une opinion personnelle.

Certains peuvent penser que les initiatives prises, soit par les autorités néerlandaises, soit par les autorités de la République d'Indonésie sont — ou ne sont pas — à la fois opportunes et conformes aux principes adoptés le 17 janvier à bord du "Renville". D'autres peuvent estimer

people which took place followed the methods best suited to the circumstances and that they offered the best guarantees compatible with such circumstances. The opinion may be held by some others that these consultations were not in conformity with the methods used in the western democracies or with those to which preference is shown in the countries of Eastern Europe.

Still other people may consider that these controversies are of but limited importance, in view of the fact that both parties agree that the institutions which have been created are of a purely provisional character and that, according to the principles adopted, the future destiny of the populations concerned will be decided by plebiscite and that the plebiscite will ultimately be organized under the supervision of the Committee of Good Offices, unless both parties agree to some other method.

But while it is admissible for each member of the Security Council to have a personal opinion on this matter, this is not the case for the Council itself. The Security Council is neither a court of justice nor an arbitration board; it is a political body. Its duty is to provide appropriate measures designed to secure the maintenance of peace and security when these are in danger. The Charter, however, does not confer on it the right to give an opinion on the interpretation of agreements between States, as a judge or an arbiter might do.

Now, what is the actual position in the Indonesian affair? When that affair was first submitted to the Council, hostilities were in progress. This is what led the Council to request both parties to cease hostilities forthwith and to settle their dispute by peaceful means. During this initial stage, several members expressed doubts as to the competence of the Council to deal with the matter, and these doubts were certainly not without justification in view of the fact that the sovereignty of the Netherlands was not contested and that it was confirmed anew by the "Renville" Agreements [*document S/649 pages 105 and 111*], at least until a political settlement was an accomplished fact. However that may be, the question of competence was not solved; it remained in suspense and it is still in suspense.

It was in such circumstances that on 25 August the Security Council decided [*document S/525*] to offer its good offices to the parties so as to contribute towards the peaceful settlement of their differences, in accordance with the resolution of 1 August [*document S/459*]. The resolution of 25 August concluded: "The Council expresses its readiness, if the parties so request, to assist in the settlement through a small committee of the Council consisting of three members. . . ."

The Council's offer was accepted by both parties, which requested the appointment of the proposed committee. In this way, the Committee of Good Offices came into being. It was, therefore, not the outcome of a decision of the Security Council imposed on the parties, but of a request

que les consultations populaires ont eu lieu suivant les méthodes les plus adaptées aux circonstances et qu'elles offraient le maximum de garanties compatibles avec celles-ci. D'autres peuvent être d'avis qu'elles ne sont conformes ni aux méthodes de consultation populaire en honneur dans les démocraties occidentales, ni à celles auxquelles les Etats de l'Europe orientale donnent la préférence.

Certains encore peuvent considérer que ces controverses n'ont qu'un intérêt limité, attendu que les deux parties sont d'accord pour dire que les institutions qui ont été créées ont un caractère purement provisoire; que, conformément aux principes adoptés, c'est un plébiscite qui doit déterminer le sort ultérieur des populations intéressées, et que ce plébiscite serait éventuellement effectué sous le contrôle de la Commission des bons offices, à moins que les parties ne se mettent d'accord sur un autre mode de consultation.

Mais, s'il est loisible à chacun d'avoir son opinion personnelle à ce sujet, il en va autrement du Conseil de sécurité. Le Conseil n'est ni une cour de justice ni un corps arbitral; c'est un organe politique. Sa fonction est de pourvoir aux mesures propres à assurer le maintien de la paix et de la sécurité, lorsque celles-ci sont en danger. Mais la Charte ne lui confère pas le droit de se prononcer sur l'interprétation des accords entre Etats, comme le pourrait faire un juge ou un arbitre.

Or, quelle est la situation dans l'affaire d'Indonésie? Quand le Conseil de sécurité fut saisi, des hostilités étaient en cours. C'est ce qui amena le Conseil à inviter les parties à cesser immédiatement les hostilités et à régler leur différend par des moyens pacifiques. Cependant plusieurs membres, au cours de cette phase initiale, émirent des doutes au sujet de la compétence du Conseil de sécurité et ces doutes n'étaient assurément pas sans justification, attendu que la souveraineté des Pays-Bas n'était pas contestée et qu'elle a été confirmée à nouveau par les accords du "Renville", tout au moins jusqu'à la réalisation du règlement politique. Quoi qu'il en soit, la question de compétence, n'ayant pas été élucidée, demeura réservée et reste réservée.

C'est dans ces conditions que, le 25 août, le Conseil de sécurité décida [*document S/525*] d'offrir ses bons offices aux parties, en vue de contribuer au règlement pacifique de leur différend, suivant le vœu de la résolution du 1er août [*document S/459*]. La résolution ajoutait: "Si les parties intéressées en font la demande, le Conseil est disposé à contribuer au règlement de ce différend au moyen d'une commission du Conseil."

L'offre faite par le Conseil de sécurité fut acceptée par les parties; celles-ci demandèrent la constitution de la commission proposée. La Commission des bons offices fut ainsi créée. Elle ne résulte donc pas d'une décision du Conseil de sécurité imposée aux parties, mais d'une de-

made by them and of an offer which they accepted in consequence. Thus, it is on the basis of an offer of good offices that the Committee's intervention, with a view to a peaceful settlement, was made.

When the "Renville" Agreement was concluded, it was maintained by some members that it was incumbent on the Security Council to make sure that the Indonesian Republic would not compromise its rights and claims by signing the truce agreement. In such discreet fashion, these members expressed their fear that the Netherlands might abuse its superiority. These fears would seem to have no foundation whatsoever. To become convinced of that, it is enough to recall the circumstances attending the negotiations for a peaceful settlement, the basic principles of which were adopted on board the "Renville".

These negotiations are, in principle, bilateral. Their object is to determine the future status of the Netherlands Indies over which, as both parties have agreed, sovereignty belongs and shall continue to belong to the Netherlands until a new arrangement is made.

Nevertheless, the Committee of Good Offices is closely associated with these negotiations. As it points out in this report, work is in progress in the four principal committees which the Committee of Good Offices itself was requested to appoint. This work is directed by a steering committee on which sit representatives of the Committee of Good Offices, and the chairman of the Committee of Good Offices also serves as chairman of the principal committees.

In this way, the negotiations are being carried out under the scrutiny and with the collaboration of the representatives of Australia, Belgium, and the United States of America, acting on behalf of the Security Council.

Of course, the common ties of unity linking Belgium and the Netherlands are well known, but they in no way prevent Belgium from being sympathetic toward the aspirations of the Indonesian peoples. In any case, despite the opposite view expressed this morning by the representative of the USSR, it would, in my opinion, be paradoxical to maintain that Australia and the United States of America are indifferent to the rights, claims and position of the Indonesian peoples.

The methods which have been adopted by the Committee of Good Offices offer strong guarantees for the realization of the principles of independence and co-operation, on which the parties have reached agreement.

By way of comparison, the members of the Council can, moreover, consider other situations and other disputes brought to the notice of the Council. I am convinced that they will find no cases where the quest of a peaceful settlement has been pursued in such a broad spirit of international agreement.

mande qu'elles ont formulée et d'une offre qu'elles ont acceptée en conséquence. Tel est le cadre — celui des bons offices — dans lequel se place l'intervention du Conseil quant au règlement pacifique.

Quand les accords du "Renville" furent conclus, certains ont soutenu que le Conseil de sécurité avait la responsabilité de veiller à ce que la République d'Indonésie n'ait pas, par la signature de la convention d'armistice, compromis ses droits et ses revendications. Ils manifestèrent ainsi discrètement leur crainte que les Pays-Bas n'abusent de leur supériorité. Ces craintes apparaissent comme entièrement dépourvues de fondement. Pour en être convaincu, il suffit de songer aux conditions dans lesquelles se sont poursuivies les négociations ayant pour objet de réaliser le règlement politique dont les principes furent adoptés à bord du "Renville".

Ces négociations sont, dans leur principe, bilatérales; elles ont pour objet le statut futur des Indes néerlandaises, sur lesquelles, ainsi que les deux parties l'ont déclaré d'un commun accord, la souveraineté appartient et continuera, jusqu'à nouvel ordre, à appartenir aux Pays-Bas.

Néanmoins, la Commission des bons offices est largement associée à ces pourparlers. Comme elle l'expose dans son rapport, les travaux s'accompagnent au sein des quatre comités principaux que la Commission des bons offices a été elle-même invitée à nommer, et dont le travail est dirigé par un comité directeur où siègent des représentants de la Commission des bons offices, la présidence des comités principaux étant assurée par le Président de la Commission des bons offices.

Ainsi, les négociations se sont poursuivies sous le regard et avec la participation des représentants de l'Australie, des Etats-Unis et de la Belgique, agissant au nom du Conseil de sécurité.

Sans doute, les liens qui unissent la Belgique et les Pays-Bas sont bien connus; ils n'empêchent d'ailleurs nullement la Belgique d'être sympathique aux aspirations des populations indonésiennes. En tout cas, et malgré l'opinion contraire qu'a défendue ce matin le représentant de l'URSS, il serait, selon moi, paradoxal de soutenir que l'Australie et les Etats-Unis sont indifférents aux droits, aux prétentions ou à la position des populations indonésiennes.

La méthode adoptée par la Commission des bons offices offre donc de sérieuses garanties à l'égard de la réalisation des principes d'indépendance et de coopération sur lesquels les parties se sont mises d'accord.

Les membres du Conseil de sécurité peuvent d'ailleurs prendre, à titre de comparaison, d'autres situations et d'autres différends dont le Conseil a été saisi. Je ne crois pas qu'ils trouveront des cas où la recherche d'une solution pacifique se soit poursuivie dans un esprit international aussi large.

Throughout the whole period covered by the two interim reports of the Committee of Good Offices, the Committee has acted with prudence, and the results achieved so far cannot, in my opinion, cause it to feel any regret at having so acted. It might be tempted to rush matters; the Security Council might be so tempted itself. In my opinion, to give way to such temptation would be an error against which I should like to warn both the Committee and the Council. Let the Committee of Good Offices appraise the extent and, still more, the nature, of its authority. It has been appointed at the request of both parties and, without the confidence and collaboration of both, it would be impotent. Were it to arouse their distrust, its intervention would make a friendly settlement more difficult, instead of facilitating it.

As regards the Council itself, it has had some recent experience of the delicacy of the job of conciliation. In the India-Pakistan situation, the Council drew up recommendations on the substance of the dispute. These proposals have encountered opposition from both parties and even the Council's competence has been questioned by one of the parties in connexion with several of the points under dispute.

There are no longer any hostilities taking place in Indonesia. International peace is no longer jeopardized by events there. What has to be done is to settle in a peaceful manner a number of extremely complicated questions. To do this, it is necessary, above all, to display good will, patience and perseverance.

Mr. Hsu (China) : I want to clarify a point. This morning Mr. Tsiang suggested that the President should request the United Nations Committee of Good Offices to forward to the Council a confidential document sent by Mr. Du Bois to Mr. van Mook. When he made that suggestion, he did not have in mind the incident in which that document was involved. As far as that incident is concerned, our delegation is quite prepared to accept the assurance of the representative of the Netherlands that the interruption in the negotiations is only temporary.

When Mr. Tsiang made the suggestion, I believe he was thinking of the complaint which has been made by the Indonesian Republic concerning what is taking place in Western Java and Madura. I think his suspicion that the document may have a connexion with the complaint is justified by the Press release which has just been distributed. This Press release reprints a *communiqué* issued by the Committee of Good Offices on the Indonesian Question. The following passage is from that communiqué :

"The Australian and United States representatives have naturally been disappointed to learn that the working paper containing their suggestions, which seem to have been in line with what both parties are seeking to achieve, cannot be

Pendant toute la période que couvrent les deux rapports provisoires de la Commission des bons offices, celle-ci a agi prudemment. Les résultats atteints ne doivent pas, à mon avis, le lui faire regretter. Elle pourrait être tentée de précipiter les choses; le Conseil de sécurité lui-même pourrait avoir cette tentation. Y céder serait, selon moi, une erreur contre laquelle je voudrais les mettre l'un et l'autre en garde. Que la Commission des bons offices mesure bien l'étendue et, plus encore, la nature de son autorité. Elle a été créée à la demande des parties; sans la confiance et sans la coopération des parties, elle serait impuissante. Si elle suscitait leur méfiance, ses interventions, loin de faciliter un règlement amiable, le rendraient désormais plus difficile.

Quand au Conseil lui-même, il vient de faire l'expérience du caractère délicat des fonctions de conciliateur. Dans l'affaire Inde-Pakistan, il a formulé des recommandations visant le fond du différend. Celles-ci se heurtent à l'opposition des parties et la compétence même du Conseil est déniée par l'une d'elles sur plusieurs des points en litige.

Il n'y a plus d'hostilités en cours en Indonésie. La paix internationale n'y est pas menacée. Il s'agit de résoudre pacifiquement des problèmes d'une extrême complexité. Pour y réussir, il faut avant tout de la bonne volonté, de la patience et de la persévérance.

M. Hsu (Chine) (*traduit de l'anglais*) : Je voudrais préciser un point: ce matin M. Tsiang a déclaré que le Président pourrait peut-être inviter la Commission des bons offices de l'Organisation des Nations Unies à communiquer au Conseil un document confidentiel adressé par M. Du Bois à M. van Mook. En faisant cette proposition, M. Tsiang ne songeait pas à l'incident provoqué par ce document. En ce qui concerne cet incident, notre délégation est toute disposée à accepter du représentant des Pays-Bas l'assurance que les négociations ne sont interrompues que temporairement.

Je crois que, en faisant cette proposition, M. Tsiang pensait aux plaintes formulées par la République indonésienne au sujet des événements qui se déroulent actuellement dans le territoire occidental de Java et l'île de Madoura. Il semble que le communiqué de presse qui vient d'être distribué justifie les soupçons de M. Tsiang quant au lien qui peut exister entre ce document et ces plaintes. Cet extrait de presse est la reproduction d'une communication publiée par la Commission des bons offices pour la question indonésienne. Le communiqué contient le passage suivant :

"Les représentants de l'Australie et des Etats-Unis ont été naturellement déçus d'apprendre que le document de travail dans lequel ils avaient fait figurer des propositions qui leur semblaient conformes aux objectifs poursuivis par les deux

discussed. If, as the Netherlands Government has stated, their efforts in this case have hampered, rather than promoted, a solution of the dispute, they can only express their deepest regret. However, they cannot agree that the working paper conflicts with the "Renville" principles. On the contrary, it seems to them to have an outstanding fidelity to those principles" [Press release SC/684].

Therefore, it can readily be seen that the document has some bearing upon the question under discussion and that the suggestion made by Mr. Tsiang to have it communicated to the Security Council—perhaps in a confidential way for its information—is justified.

However, I do not think that Mr. Tsiang has any intention of insisting that the document be transmitted immediately, because, as is known, the Council is not contemplating taking any action right away. Evidently, therefore, there is no necessity for insisting upon the securing of this document immediately. Our delegation, however, wishes to reserve its right to raise the question again when it considers that the situation makes it necessary.

Mr. TARASENKO (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*): I should like to ask whether the document under discussion, mentioned by the representative of India, has been published in the American Press, including *Time* magazine?

The PRESIDENT: We do not know whether the document has been published. The members of the Security Council would not be able to give a reply to the question. Perhaps someone present here could give us some correct information on the subject. If the Indian representative knows anything about the matter, he may inform us. However, I would ask him only to give a "yes" or "no" answer to the question of the representative of the Ukrainian Soviet Socialist Republic.

Mr. PILLAI (India): I shall do that. However, perhaps the President will allow me to read an excerpt from an article which appeared in this morning's *New York Herald Tribune*, on page 16, under the heading "Indonesia Talks Halted, Dutch Angry at 'Leak'".

"It was understood that the American-Australian formula provided:

"1. Election within three months of a constituent assembly.

"2. This assembly to have dual status as a provisional parliament.

"3. Any final agreement must provide an Indonesian Union in which the Netherlands and the United States of Indonesia would have equal partnership as sovereign States.

parties, n'a pu faire l'objet d'une discussion. S'il est vrai, comme l'a déclaré le Gouvernement des Pays-Bas, que leurs efforts, en l'occurrence, ont entravé plutôt que facilité la solution du différend, ils ne peuvent qu'exprimer leur plus profond regret. Cependant, ils ne peuvent admettre que ce document de travail soit contraire aux principes du "Renville". Il semble être, au contraire, strictement fidèle à ces principes" [communiqué de presse SC/684].

Il apparaît donc clairement qu'il existe un certain rapport entre ce document et la question à l'étude, et que la proposition de M. Tsiang tendant à ce que ce document soit communiqué pour information au Conseil de sécurité — éventuellement à titre confidentiel — est parfaitement justifiée.

Cependant, je ne pense pas que M. Tsiang ait l'intention d'insister pour que le document soit communiqué immédiatement au Conseil, puisque, comme chacun sait, celui-ci n'envisage pas de prendre des mesures immédiates. Il n'est donc évidemment pas nécessaire d'essayer d'obtenir ce document immédiatement. Notre délégation tient toutefois à se réserver le droit de soulever de nouveau la question lorsqu'elle estimera que la situation l'exige.

M. TARASSENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*traduit du russe*): J'ai une question à poser. Est-ce que le document dont il s'agit et dont nous a fait part le représentant de l'Inde a été reproduit dans la presse des Etats-Unis et, notamment, dans la revue *Time*?

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous ne savons pas si le document a été publié. Les membres du Conseil de sécurité ne sont pas en mesure de répondre à cette question. Peut-être l'un des représentants assis à cette table pourrait-il nous donner des renseignements exacts à ce sujet? Si le représentant de l'Inde possède quelque information sur ce point, il pourrait nous en faire part. Je lui demanderai simplement de répondre par "oui" ou "non" à la question posée par le représentant de l'Ukraine.

M. PILLAI (Inde) (*traduit de l'anglais*): Vouloir. Cependant, le Président m'autorisera peut-être à donner lecture d'un passage de l'article qui a paru ce matin dans le *New York Herald Tribune*, page 16, sous le titre "Interruption des négociations en Indonésie; les Néerlandais expriment leur mécontentement en face des "fuites" qui se sont produites".

"La formule américano-australienne préconisait, semble-t-il, les dispositions suivantes:

"1. L'élection d'une assemblée constituante dans les trois mois.

"2. Cette assemblée exercerait en même temps les fonctions de parlement provisoire.

"3. Tout accord final devrait prévoir l'établissement d'une union indonésienne à laquelle les Pays-Bas et les Etats-Unis d'Indonésie participeraient sur un pied d'égalité en qualité d'Etats souverains.

"4. The provisional parliament to form a provisional federal government by electing a president who would name a premier and cabinet.

"5. Six joint commissions would define the future States of the United States of Indonesia and supervise restoration of foreign property now in Republican hands.

"6. As soon as provisional governments for the States were formed, the Netherlands would immediately give them full internal self-government powers."

The PRESIDENT: I do not think it is necessary to undertake a discussion of newspaper articles in the Security Council. We shall request information on these matters from official sources and discuss the matters later.

The Security Council has received reports from the Committee of Good Offices and has to reply to the Committee in some way. On the basis of the discussion that has taken place at these last few meetings on the Indonesian question, I think it may be concluded that the Security Council wishes, in the first place, to learn from the Committee of Good Offices about the suspension of negotiations. On those negotiations depends the development of political activities in connexion with the fulfilment of the existing agreements between the two parties. If the negotiations are suspended now, that means that such a development will also be suspended.

It is important for the Security Council to know whether it is true that there has been such a suspension of negotiations and if so, to know its causes, justification and duration. In order to express the attitude of the Security Council, I think we might first put to the Committee of Good Offices this question about the suspension of negotiations and its causes, justification and duration. The Committee of Good Offices would have an opportunity to offer an explanation which might perhaps prove satisfactory to the Security Council.

At the same time, we might ask the Committee to continue tendering its good offices with a view to achieving a correct and peaceful fulfilment of the provisions of the "Renville" Agreement and other existing agreements. We might also ask the Committee to advise the Security Council as to the compliance or non-compliance, by each side, with the provisions of the existing agreements. During the discussions in the Security Council, certain members attributed non-compliance to one party or the other, while each of the parties charged the other with non-compliance. The Security Council has no means of establishing the facts. The Committee of Good Offices, which is on the scene, has the means of establishing the facts and informing the Security Council of each party's compliance or non-compliance with the provisions of the agreements.

"4. Le parlement provisoire devrait instituer un gouvernement fédéral provisoire en élisant un président qui désignerait un président du Conseil et un Conseil de ministres.

"5. Six commissions mixtes détermineraient les futurs Etats composant les Etats-Unis d'Indonésie et contrôleraient la restitution des biens étrangers qui se trouvent actuellement entre les mains des Républicains.

"6. Aussitôt que les gouvernements provisoires des Etats seraient formés, les Pays-Bas accorderaient immédiatement une complète autonomie en matière de politique intérieure."

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'engager, au Conseil de sécurité, une discussion sur des articles de journaux. Nous essaierons d'obtenir de source officielle des renseignements sur ces questions et nous les discuterons plus tard.

Le Conseil de sécurité a reçu des rapports de la Commission des bons offices et doit lui répondre d'une façon ou d'une autre. Il ressort, je crois, des débats qui ont lieu sur la question indonésienne au cours des dernières séances, que le Conseil de sécurité voudrait que la Commission des bons offices lui donne, avant tout, des précisions au sujet de la suspension des négociations. C'est de ces négociations que dépend l'évolution de la situation politique en ce qui concerne l'application des accords existant entre les deux parties. Si les négociations sont maintenant suspendues, cela signifie également un arrêt de cette évolution politique.

Il importe que le Conseil de sécurité sache s'il est exact qu'une telle suspension des négociations s'est produite et, si elle s'est effectivement produite, qu'il en connaisse les causes, les motifs et la durée. Pour exprimer l'attitude du Conseil de sécurité, je pense que nous pourrions d'abord poser à la Commission des bons offices ces questions relatives à la suspension des négociations, à ses causes, à ses motifs et sa durée. La Commission des bons offices aurait ainsi l'occasion d'offrir une explication que, peut-être, le Conseil de sécurité estimera satisfaisante.

En même temps, nous pourrions demander à la Commission de continuer à exercer ses bons offices afin d'aboutir à une application loyale et pacifique des dispositions de l'Accord du "Renville" et des autres accords existants. Nous pourrions également demander à la Commission de faire savoir au Conseil de sécurité dans quelle mesure les deux parties se sont conformées ou non aux dispositions des accords existants. Au cours de nos débats, certains représentants au Conseil ont déclaré que la non-observation des dispositions était le fait de l'une ou de l'autre partie, tandis que chaque partie a accusé l'autre de ne pas avoir respecté ses dispositions. Le Conseil de sécurité n'a aucun moyen d'établir les faits. En revanche, la Commission des bons offices, qui est sur place, a les moyens de faire indiquer au Conseil dans quelle mesure chaque partie se conforme ou non aux dispositions des accords.

I think it would also be helpful to send to the Committee of Good Offices, for its information, the verbatim records of the proceedings of these last few meetings on the Indonesian question. Having sent that material and those questions to the Committee, the Council would then await a reply from it.

Since no representative has submitted a draft resolution on this subject—it may be that members did not think it necessary to have a definite resolution on these points—I shall, with the agreement of the Security Council, send a cablegram to the Chairman of the Committee of Good Offices, asking the questions which I have outlined. If there is no objection to that procedure, we will now close our discussion of this case, pending the receipt of new material which will necessitate a further meeting of the Security Council.

Mr. JESSUP (United States of America) : I am in general agreement with the line of action which the President has suggested in terms of a request which he might address to the Chairman of the Committee of Good Offices with a view to securing certain additional information for the Security Council. I believe that the last paragraph of the resolution of the Security Council dated 18 February [document S/678], to which the representative of Belgium referred earlier, would probably suffice. That paragraph stated:

"Requests . . . The Committee of Good Offices to keep the Council directly informed about the political settlement in Indonesia."

I have no doubt that the Committee of Good Offices would inform the Security Council concerning these events which have been the subject of much discussion today. However, I would see no objection to bringing to the special attention of the Committee the concern which the Council has felt regarding this matter. But I believe that there is a particular frame of reference in which any communication should be addressed to the Chairman of the Committee. It seems to me that the Security Council is, happily, still operating in this matter in the general realm of agreement of the parties. We are not dealing with a situation in which failure has resulted from the efforts of the Security Council and the Committee of Good Offices. We are not sitting in judgment on a case in which one or the other party has brought about a failure of negotiations. We are not, it seems to me engaged in a post-mortem. What we are interested in, is the continuance of the negotiations and their successful outcome.

My delegation welcomed very heartily the statement of the representative of the Netherlands this morning to the effect that the original impression created by the Press communiqué concerning the suspension of the negotiations was not wholly accurate. He pointed out that there had merely been a discontinuance of certain parts of the discussion pending the receipt of instruc-

Je pense qu'il serait également bon d'adresser à la Commission des bons offices, à titre d'information, les procès-verbaux des dernières séances consacrées à la question indonésienne. Une fois qu'il aura adressé cette documentation à la Commission des bons offices, le Conseil devra attendre la réponse de la Commission.

Comme aucun représentant n'a introduit de projet de résolution à ce sujet — peut-être les membres du Conseil ont-ils estimé qu'il n'était pas nécessaire d'adopter une résolution précise sur ce point — je me propose, avec l'accord du Conseil de sécurité, d'adresser un câblegramme au Président de la Commission des bons offices, pour lui poser les questions que je viens de mentionner. S'il n'y a pas d'objection, nous ajournerons maintenant nos débats sur la question, en attendant de recevoir la documentation nouvelle qui nécessitera une nouvelle réunion du Conseil de sécurité.

M. JESSUP (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*) : J'approuve, d'une manière générale, les mesures que le Président vient de proposer, sous forme d'une demande à adresser au Président de la Commission des bons offices pour obtenir un supplément d'information, destiné au Conseil de sécurité. J'estime que le dernier paragraphe de la résolution du Conseil en date du 18 février [document S/678], que le représentant de la Belgique a mentionné tout à l'heure, serait probablement suffisant. Ce paragraphe déclare :

"Invite . . . la Commission des bons offices à tenir directement le Conseil au courant des progrès du règlement politique en Indonésie."

Je suis certain que la Commission des bons offices renseignera spontanément le Conseil de sécurité sur les événements qui ont suscité aujourd'hui tant de discussions. Cependant, je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'on insiste particulièrement auprès de la Commission des bons offices sur l'inquiétude que cette affaire cause au Conseil de sécurité. Mais j'estime que, pour toutes les communications à adresser au Président de la Commission, le Conseil doit suivre certaines règles. Il me semble que le Conseil de sécurité continue fort heureusement à agir dans cette affaire en considérant que, d'une façon générale, l'accord règne entre les parties. Nous ne sommes pas en face d'une situation où les efforts du Conseil de sécurité et de la Commission des bons offices auraient abouti à un échec. Nous n'avons pas à juger d'une affaire dans laquelle l'une ou l'autre des parties a provoqué l'échec de ces négociations. Nous n'avons pas, si j'ose dire, à pratiquer une autopsie. Ce qui nous intéresse, c'est la continuation des négociations et leur réussite.

Ma délégation a accueilli avec une grande satisfaction la déclaration faite ce matin par le représentant des Pays-Bas, selon laquelle la première impression créée par le communiqué de presse relatif à la suspension des négociations n'était pas absolument fondée. Le représentant des Pays-Bas a fait observer qu'il y a eu simplement interruption des négociations portant sur

tions from The Hague by the Netherlands delegation on the spot. My delegation hopes very much that the instructions which were awaited will be received promptly and that their tenor will permit the immediate resumption of all aspects of the negotiations between the two parties. Therefore it seems to me that we should contemplate that the only action appropriate for the Security Council to take is action which would be helpful to the parties and to the Committee of Good Offices in furthering the negotiations.

I am sure that the Security Council would not wish to transmit any instructions or requests which, in the judgment of the Committee so closely in touch with the situation as it exists, might hamper it in its work. I think that if it were true that the Security Council had decided that it, at this distance from the scene, would itself undertake the actual mediation between the parties, and if the Committee of Good Offices were merely an agent for collecting information on the spot and transmitting it to the Security Council, which would then conduct the negotiations between the parties, we might very well ask at each point that they tell us all these facts, that they give us their judgment as to whether this party is correct in its assertion or whether that party is correct. But that, I take it, is not the situation. That is not the practice which the Security Council is following. The Security Council in this case is following, as I think it has wisely followed in other cases—notably at present on the case of Palestine—the practice of leaving a large measure of responsibility and discretion to those on the spot who are charged with the mediatory function. That being the situation, it seems to me that it would be most unfortunate if the Security Council forced the Committee of Good Offices, at various stages of a delicate negotiation, to take sides with one party or the other, to keep reporting back to the Security Council the fact that they think this side is right in this contention and that side is right in that contention.

Nothing, it seems to me, could be more injurious to the continuing conduct of the mediatory function than to compel the person in the position of the mediator to make public declarations as to the justification of the position of this or that side at various stages of the proceedings. Moreover, it seems to me that it may very well be true—I hope it will be true—that by the time a communication from the President of the Security Council could reach the Chairman of the Committee of Good Offices, by the time the record of our proceedings in this and the preceding meetings could be transmitted to them, the occasion for sending the inquiry may very well be past in terms of the discontinuance, for the time being, of the discussions. I believe that we should leave it to the discretion of the Committee of Good Offices to furnish the Security Council with the information which is pertinent and necessary for the purposes of the

certains aspects de la question, en attendant que la délégation des Pays-Bas, qui est sur les lieux, reçoive des instructions de La Haye. Ma délégation espère vivement que les instructions attendues arriveront rapidement et que leur teneur permettra la reprise immédiate de l'ensemble des négociations engagées entre les deux parties. C'est pourquoi il me semble que les seules mesures judicieuses que le Conseil de sécurité puisse envisager sont celles qui aideront les deux parties et la Commission des bons offices à poursuivre les négociations.

Je suis sûr que le Conseil de sécurité ne tiendra pas à envoyer d'instructions ou de demandes que la Commission, qui est en contact étroit avec la situation réelle, jugerait de nature à la gêner dans ses travaux. Je pense que, s'il était exact que le Conseil de sécurité ait décidé d'entreprendre lui-même, de si loin, l'œuvre de médiation entre les parties et que la Commission des bons offices devienne alors simplement un auxiliaire chargé de recueillir des renseignements sur place et de les transmettre au Conseil de sécurité qui, alors, conduirait lui-même les négociations entre les deux parties, nous pourrions, dans ce cas, demander à tout moment à la Commission de nous renseigner sur la situation, de nous dire si, à son avis, les affirmations de telle ou telle partie sont justifiées. Mais il est évident que ce n'est pas le cas. Ce n'est pas la pratique que suit le Conseil de sécurité; le Conseil a adopté dans le cas présent la méthode qu'il a employée, fort judicieusement, je crois, dans d'autres cas — notamment, à l'heure actuelle, dans l'affaire de Palestine — méthode qui consiste à laisser une grande marge de responsabilité et d'indépendance à ceux qui, sur place, sont chargés d'une mission de médiation. Dans ces circonstances, il me semble qu'il serait très fâcheux que le Conseil de sécurité obligeât la Commission des bons offices à se ranger, au cours des différentes phases d'une négociation délicate, aux côtés de l'une ou de l'autre des parties, et à informer le Conseil de sécurité du fait que, à son avis, telle ou telle partie a raison à cet égard et que l'autre partie a raison à tel autre égard.

A mon avis, rien ne pourrait compromettre davantage le succès d'une mission de médiation que d'obliger celui qui exerce les fonctions de médiateur à se prononcer publiquement sur le bien-fondé de la position adoptée par telle ou telle partie, au cours des différentes phases des négociations. En outre, il me semble à la fois souhaitable et fort probable que, au moment où les communications du Président du Conseil de sécurité auront pu atteindre le Président de la Commission des bons offices, au moment où le procès-verbal de nos délibérations d'aujourd'hui et des séances précédentes lui sera parvenu, la raison d'être d'une enquête relative à cette interruption momentanée des négociations aura bel et bien disparu. J'estime que nous devrions laisser à la Commission des bons offices le soin de fournir au Conseil de sécurité les renseignements dont il a besoin pour atteindre le but qu'il s'est proposé. Ce que le Conseil de sécurité se propose

Council. Those purposes, surely, are to continue to exercise good offices through the Committee and to further the progress of the negotiations between the parties.

Thus, in my opinion, we should not attempt to press the Committee of Good Offices to register judgment on the merits of the positions taken by the parties, and we should not attempt to elicit positions taken by the Committee on questions of the justification or non-justification of those positions. That type of request to the Committee, that type of information, would perhaps be of great importance and of necessity to the Security Council if we were unhappily in the position of dealing with a situation in which the negotiations had broken down. That not being the case according to our information at the present time, it seems to me that we should be very careful to do nothing which might in any way hinder the resumption of the negotiations and their continuance to a successful conclusion.

Mr. TARASENKO (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*): I should first like to say a few words about the report. The Committee of Good Offices is endeavouring to demonstrate neutrality, to present the events unfolding before its eyes as a neutral and objective observer. Its report consequently contains a catalogue of dry facts presented, on the one hand, by the Netherlands Government and, on the other, by the Republican Government. But where can we find its own opinion of these events, its own point of view on any important question affecting the life of a whole people? No one knows. How can this seeming neutrality and objectivity be explained?

I think the explanation is that the Committee is simply afraid of giving an objective and correct opinion on events, for that would mean condemning the Netherlands Government. First of all, it would mean admitting and focussing before the eyes of the whole world certain facts which are disagreeable to the Committee, particularly the burning desire of the peoples of Indonesia to rid themselves of their uninvited "authorities" which are really enslavers.

Secondly, it would mean recognizing that even now the Netherlands are continuing calmly and cynically to stifle the freedom of the Indonesian people, and that they will not renounce this policy in the future; that every possible expedient is being used to crush the attempts of the Indonesian people to build their own State independently, without the help of "well-wishers" in the form of Dutch colonists, owners of rubber plantations and oil-fields. The Committee of Good Offices could not condone this, and that

de faire, c'est certainement de continuer à exercer ses bons offices par l'intermédiaire de la Commission et d'encourager la bonne marche des négociations entre les parties.

Nous ne devrions donc pas, à mon avis, insister auprès de la Commission des bons offices pour qu'elle porte un jugement sur le bien-fondé de telle ou telle proposition prise par les parties ni essayer de préciser l'avis de la Commission sur le bien-fondé ou le mal-fondé de ces positions. Il serait peut-être très important et très utile pour le Conseil de sécurité d'adresser des questions de ce genre à la Commission et de lui demander des renseignements de cet ordre si, par malheur, nous étions en présence d'une rupture des négociations. Mais, d'après les informations dont nous disposons, ce n'est pas le cas, et il me semble que nous devrions veiller soigneusement à ne rien faire qui puisse en quelque façon empêcher la reprise des négociations et mettre obstacle à leur heureuse conclusion.

M. TARASSENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*traduit du russe*): Tout d'abord, je voudrais dire quelques mots au sujet du rapport lui-même. La Commission des bons offices s'efforce à faire montre de neutralité et à présenter les événements qui se déroulent sous ses yeux comme si elle en était un témoin neutre et impartial. C'est pourquoi, dans son rapport, elle se borne à énumérer les faits, tels qu'ils lui ont été présentés par le Gouvernement des Pays-Bas d'une part, et par le Gouvernement de la République d'autre part. Mais que pense de ces événements la Commission elle-même? Quelle est son opinion sur telle ou telle question importante qui affecte la vie de tout un peuple? On n'en sait rien. Comment s'expliquer cette neutralité et cette impartialité affectées?

A mon avis, la Commission a tout simplement peur de porter un jugement impartial et queltable sur les événements actuels, car, pour ce faire, elle devrait condamner le Gouvernement des Pays-Bas et reconnaître, devant le monde entier, certains faits fort désagréables pour elle. En effet, les peuples d'Indonésie cherchent à se débarrasser de leurs oppresseurs néerlandais; la Commission devrait donc admettre et constater expressément devant le monde entier que ces peuples ont l'ardent désir de se débarrasser des intrus qui se parent du nom d'"autorités", mais qui, en réalité, ne sont que des oppresseurs.

D'autre part, elle devrait admettre que les Pays-Bas persistent à vouloir étouffer, cyniquement et de sang-froid, la liberté du peuple indonésien et qu'ils n'ont aucune intention de renoncer à ces desseins à l'avenir. Il faudrait donc reconnaître qu'on ne néglige aucun moyen pour étouffer définitivement les aspirations du peuple indonésien qui cherche à organiser sa vie nationale en toute indépendance, c'est-à-dire sans l'aide "bienveillante" des Néerlandais, qu'ils soient colonisateurs, planteurs de caoutchouc ou

is why we observe such apparent detachment in the presentation of the events in Indonesia.

The speech made by the Australian representative who stated that the remarks made by the representative of the USSR could not apply to the Australian member of the Committee of Good Offices, only goes to confirm what I have just said. The fact is that the Australian representative wishes to dissociate himself from the general position taken by the Committee of Good Offices, of which he does not approve. True, I am somewhat disturbed at the fact that I cannot see in these reports any point of view peculiar to the Australian member of the Committee of Good Offices, any opinion which would reflect what the Australian representative has just said. All his statements confirm that the Committee of Good Offices has taken up a position for which he does not wish to be responsible. Whether this is really the case or not is another question.

The speech made by the Belgian representative at the present meeting, and Belgium's general attitude to the colonial question, do not permit us to expect an objective attitude with respect to the events in Indonesia on the part of the Belgian Government, and of its representative on the Committee of Good Offices. It is clear that the interests of other colonial countries, in addition to those of the Netherlands, are affected, including those of Belgium. We cannot therefore expect from the Belgian Government a fair, objective and sympathetic attitude to the movement of national liberation of the Indonesian people.

I should also like to refer to the position of the United States in this matter, a position which is clear to all of us and has been revealed at so many sessions of the Security Council devoted to the Indonesian question that I need not dwell on it here. I wish only to recall once again what is behind the position taken up by the United States on the Indonesian question. Why does the United States so stubbornly refuse to take up an objective attitude in the matter? Why has it, for the space of a whole year during which the question was examined by the Security Council, persistently followed the policy of supporting the Netherlands, the Dutch aggressors?

At the last meeting [322nd meeting], the representative of India furnished some interesting facts about the loan, concerning which conversations are now taking place with the United States. It was also recently announced in the Press that a number of American oil companies were holding conversations in Indonesia concerning oil concessions. These conversations were

propriétaires de gisements pétrolifères et de raffineries de pétrole. La Commission des bons offices n'a pu se décider à le reconnaître. C'est de là que vient cette impartialité apparente dans l'exposé des événements qui se déroulent actuellement en Indonésie.

Le représentant de l'Australie a déclaré que les observations du représentant de l'URSS ne sauraient s'appliquer au membre australien de la Commission des bons offices. Mais cela ne fait que confirmer ce que je viens de dire. En effet, le représentant de l'Australie cherche à se désolidariser de l'ensemble de la Commission, dont il n'approuve pas l'attitude. A vrai dire, je suis quelque peu surpris que les vues qui auraient été exprimées par le membre australien de la Commission des bons offices et qui seraient conformes à la déclaration que vient de nous faire le représentant de l'Australie, ne figurent pas dans ces rapports. Quoi qu'il en soit, cette déclaration du représentant de l'Australie confirme nettement que la Commission des bons offices a effectivement adopté cette attitude et qu'il ne veut pas en partager la responsabilité. Est-ce exact? cela est une autre question.

La déclaration que le représentant de la Belgique a faite au cours de la présente séance et l'attitude que son pays a adoptée à l'égard de la question des colonies ne permettent point d'espérer que le Gouvernement belge et son représentant à la Commission des bons offices feraient preuve d'impartialité en ce qui concerne les événements qui se déroulent en Indonésie. Il est clair qu'il ne s'agit pas seulement des intérêts coloniaux des Pays-Bas; les intérêts des autres Puissances coloniales, et en particulier de la Belgique, sont également mis en cause. On ne saurait donc espérer que le Gouvernement belge fasse preuve d'impartialité ou, encore moins, qu'il manifeste de la sympathie à l'égard du mouvement de libération nationale du peuple indonésien.

Je voudrais dire quelques mots au sujet de l'attitude adoptée par les Etats-Unis à l'égard de cette question. Nous la connaissons tous. Cette attitude, on nous l'a exposée bien des fois déjà au cours des séances du Conseil de sécurité consacrées à la question d'Indonésie, et il n'est point besoin de s'y attarder. Je voudrais simplement vous rappeler ce qu'il y a derrière cette attitude adoptée par les Etats-Unis à l'égard de la question indonésienne. Pourquoi les Etats-Unis se refusent-ils si obstinément à envisager cette question d'une façon impartiale? Pourquoi s'obstinent-ils, tout au long de cette discussion, au Conseil de sécurité, à soutenir les Pays-Bas, à soutenir les agresseurs néerlandais?

Au cours de la dernière séance [322ème séance], le représentant de l'Inde a mentionné quelques faits intéressants au sujet de l'emprunt qu'on est en train de négocier avec les Etats-Unis. D'autre part, la presse a rapporté récemment que plusieurs compagnies pétrolières américaines mènent également des négociations en Indonésie en vue d'obtenir des concessions; bien entendu,

not being conducted with the peoples of Indonesia, not with the Republican Government, but with the Netherlands Government and their representatives. The conversations were about land and oil wells which came, not under the jurisdiction of the Netherlands, but of the Republican Government. Clearly, in such circumstances, and with such a composition of the Committee of so-called Good Offices, we cannot expect any objectivity. That is the first point I wish to make.

Secondly, in spite of the ostentatious "neutrality" displayed by the Committee of Good Offices in its preparation of these documents—the first, second, and third reports—in spite of the wishes of the authors of the documents, I think it is possible to discern in them the real state of affairs in Indonesia. Even these tendentious documents make it possible to judge the attitude of the Netherlands Government towards its own obligations, an attitude which may be described as a complete disregard of those obligations. They are recognized when they are useful, but as soon as they cease to be useful, they are trampled underfoot and cast aside.

At the cost of but little effort and without reading between the lines, it is possible to realize, even from this so-called neutral report, that the people of Indonesia have not become reconciled to the present state of affairs and that they are continuing their attempts to rid themselves of the Dutch.

I should like to say a few words about the so-called "Renville" Agreement. As we know, the Indonesian Republic was forced, under the circumstances, to accept the enslaving conditions of that Agreement. I spoke about this question at the time the Agreement was made, and showed why the Indonesian Republic was forced to accept its exceptionally oppressive terms. The reason was, it will be remembered, that British, Japanese and Netherlands troops imposed a war of attrition on the Indonesian Republic and people. I wish to emphasize that that war was imposed by Japanese troops in alliance with British and Netherlands troops. To make this absolutely clear, let me be specific once again. After the defeat of Japan, after the surrender of that country, Japanese troops together with British and Netherlands troops, continued the war against the peoples of Indonesia.

The economic blockade stifled the economy of Indonesia and daily aggravated the situation of the Republic. At the same time, some international organizations which had close and direct relations with the United Nations, hastened to come to the aid of the Netherlands in the struggle against the Indonesian people. I have in mind the grant of a loan of 195 million dollars to the Netherlands by the International Bank in August 1947. There was, it is true, a hypocritical reserva-

ce n'est pas avec le peuple indonésien ni avec le Gouvernement de la République qu'on mène ces négociations, mais bien avec le Gouvernement des Pays-Bas ou avec ses représentants. Or, ces négociations portent sur des gisements et des puits de pétrole situés dans le territoire contrôlé par le Gouvernement de la République et non pas par les Pays-Bas. Vu cet état de choses et cette composition de la Commission dite des bons offices, on ne peut, bien entendu, s'attendre à une attitude impartiale. Telle est la première remarque que je tenais à faire.

Deuxièmement, malgré la "neutralité" de commande dont la Commission des bons offices a fait preuve en rédigeant ces documents — c'est à dire ses premier, deuxième et troisième rapports — malgré le désir et la volonté des auteurs de ces documents, la situation qui existe en Indonésie apparaît sous son vrai jour. Même ce rapport partial permet de juger de la façon dont le Gouvernement néerlandais entend s'acquitter de ses engagements. Il est permis de dire qu'il n'en tient aucun compte. Tant que ces engagements lui paraissent avantageux, le Gouvernement des Pays-Bas les reconnaît. Mais, dès qu'ils cessent de l'être, il ne se gêne pas pour les violer et les foulter aux pieds.

Il n'est point besoin de lire entre les lignes de ce rapport que l'on prétend neutre; en effet, il suffit de se donner la peine d'analyser ce document et les faits qu'il présente, pour se rendre compte que le peuple indonésien ne s'est pas résigné à cet état de choses et qu'il désire se débarrasser des Néerlandais.

Je voudrais dire maintenant quelques mots sur l'Accord dit du "Renville". Nous savons tous dans quelles circonstances cet accord a été accepté. La République d'Indonésie a été contrainte d'accepter les conditions de servitude qu'il comportait. J'ai pris la parole sur cette question à l'époque et j'ai montré les motifs qui ont forcé la République d'Indonésie à accepter les conditions extrêmement dures que lui imposait cet Accord. En effet, vous vous souviendrez que les forces armées britanniques, japonaises et néerlandaises ont imposé une guerre d'usure à la République d'Indonésie et au peuple indonésien. Je le souligne: les troupes japonaises, alliées aux troupes britanniques et néerlandaises, leur ont imposé cette guerre. Pour éviter tout malentendu et toute ambiguïté, je précise une fois de plus: après la débâcle et la capitulation du Japon, les troupes japonaises, côté à côté avec des troupes britanniques et néerlandaises, ont continué à faire la guerre aux peuples d'Indonésie.

Le blocus étouffait l'économie de l'Indonésie et aggravait de jour en jour la situation de la République d'Indonésie. En même temps, certaines organisations internationales, ayant des rapports très étroits avec l'Organisation des Nations Unies, se sont empressées de venir en aide aux Pays-Bas qui luttaienr contre le peuple indonésien. J'ai pris le prêt de 195 millions de dollars que la Banque internationale a accordé aux Pays-Bas en août 1947. Il est vrai que, en accor-

tion to the effect that the loan must not be utilized in the struggle against Indonesia. But this was no more than a meaningless restriction, as the Netherlands are throwing all their economic and military resources into the struggle against Indonesia, and 195 million dollars will considerably strengthen their military and economic potential.

Clearly, under such conditions the Indonesian Republic was obliged to accept the enslaving terms of the "Renville" Agreement. There was no alternative. And now even this agreement, oppressive against the Indonesian Republic and favouring the Netherlands, is being ruthlessly violated and trampled upon by the Netherlands Government. Why is this? Because the Netherlands Government has come to the conclusion that it can try to grasp even more, to do away entirely with the Indonesian Republic, and to nip in the bud the struggle of the Indonesian people for their national and economic liberation.

I may be told I am mistaken. If so, I can point to the creation of puppet States; to the division of Indonesia into a number of small States, which, as the representative of the USSR has already pointed out today [322nd meeting], are ruled by quislings ready to serve the Dutch for money; to the proclamation of the "United States of Indonesia" for the purpose of doing away with the Indonesian Republic; I can point to these and many other facts which show how flagrantly the Netherlands has disregarded its obligations.

Now the Netherlands is endeavouring to gain still more, to deprive the Indonesian Republic of its sovereign rights. During a recent meeting [316th meeting], the Netherlands representative even expressed surprise that there could be any doubt about the legality of the Netherlands' sovereign rights over the whole of Indonesian territory.

In face of such a situation, the normal conditions—indeed, any conditions—necessary for the existence of the Indonesian Republic, cease to exist, even within the framework of the "Renville" Agreement.

A number of speakers, including the representative of the Netherlands, have emphasized that the Netherlands is the upholder of democratic traditions, which it is introducing in Indonesia, but the whole report is an indication of the opposite, for it shows how the Netherlands Government, through its officials, tramples on democratic principles and democratic order in those territories of Indonesia where they were introduced by the Republican Government and which the Dutch have now seized again.

An analysis of the facts set forth in the report will show that the third and last West Java

dant ce prêt, on avait fait une clause hypocrite selon laquelle il ne devrait pas être utilisé dans la lutte contre l'Indonésie. Mais ce n'était là qu'une réserve de pure forme: en effet, pour lutter contre l'Indonésie, les Pays-Bas ont dû mobiliser toutes leurs forces économiques et militaires, et il est évident que ces 195 millions de dollars ont contribué à renforcer considérablement leur potentiel militaire et économique.

Il va sans dire que, en présence d'une telle situation, la République d'Indonésie s'est vue contrainte d'accepter les conditions de servitude que lui imposait l'Accord du "Renville"; elle n'avait pas le choix. Et voici que le Gouvernement des Pays-Bas viole ce même Accord du "Renville" qui est si asservissant pour les Indonésiens et si favorable aux Néerlandais. Pourquoi le fait-il? parce que le Gouvernement des Pays-Bas s'est dit qu'il pourrait tenter maintenant d'obtenir encore davantage, de mettre fin à l'existence même de la République d'Indonésie et d'étouffer dans l'œuf la lutte menée par le peuple indonésien pour sa libération nationale et économique.

On pourrait m'objecter, certes, qu'il n'en est pas ainsi. Néanmoins, je pourrais citer certains faits qui montrent que les Pays-Bas ont violé d'une façon flagrante les engagements qu'ils avaient assumés. Ainsi, ils ont créé des Etats fantoches; ils ont morcelé l'Indonésie en plusieurs petits Etat, à la tête desquels, comme l'a dit aujourd'hui [322ème séance] le représentant de l'URSS, ils ont placé des quislings prêts à les servir à n'importe quel prix; ils ont proclamé les "Etats-Unis d'Indonésie" pour en finir avec l'existence même de la République d'Indonésie, etc.

Maintenant, les Pays-Bas vont encore plus loin et cherchent à dépouiller la République d'Indonésie de ses droits souverains. Au cours d'une des dernières séances [316ème séance], le représentant des Pays-Bas s'est même montré surpris que l'on ait pu contester la légitimité de la souveraineté des Pays-Bas sur l'ensemble du territoire de l'Indonésie.

Dans ces circonstances, non seulement il ne saurait y avoir de conditions normales, mais l'existence et la vie mêmes de la République d'Indonésie ne pourraient être assurées, même dans le cadre de l'Accord du "Renville".

Certains orateurs, notamment le représentant des Pays-Bas, ont affirmé que les Pays-Bas représenteraient en Indonésie les traditions démocratiques et qu'ils y auraient implanté des institutions démocratiques; mais le rapport tout entier est là pour prouver le contraire. Il montre, en effet, que le Gouvernement des Pays-Bas et les fonctionnaires qui le représentent en Indonésie ne font aucun cas des principes et des institutions démocratiques et que, dans les régions dont ils s'emparent de nouveau, ils détruisent le régime démocratique qui y a été institué par le Gouvernement de la République d'Indonésie.

Il suffit d'examiner les faits mentionnés dans ce rapport pour conclure que la troisième et der-

Conference, in which one hundred representatives took part, consisted mainly of persons directly or indirectly appointed by the Netherlands authorities.

I think the people of Indonesia would prefer not to have such samples of "democracy". They would certainly be better off without them.

The representative of the Netherlands complained at the last meeting [*316th meeting*] that the Indonesian population and the Republican leaders were still clinging to their old aspirations, that is, aspirations to obtain their independence and the right freely to decide their own fate. He stated the conditions for a successful solution of the Indonesian problem, namely that the Republic should undergo a change of mind and heart.

The behaviour of the Netherlands Government in Indonesia, the actions and methods used to achieve its ends, show very clearly what is meant by this change. The Indonesian people are faced with the demand to return to the position they occupied before the war, a position of complete colonial dependence upon the Netherlands.

Clearly such an approach cannot lead to a solution of the problem which would, in the least, satisfy the Indonesian people. The Netherlands Government's attitude being what it is, it is obviously futile to expect that the Netherlands and Indonesia can achieve any positive results through conversations, the more so if one takes into account the role played by the Committee of Good Offices; for the aims of the two sides are different: on one side there is the wish completely to restore the old order, and, on the other, the reluctance of the Indonesian people to return to that order.

In view of the favourable attitude of the Committee of Good Offices to the aims and desires of the Netherlands Government, little can be expected from such conversations. Nevertheless, the conversations were arbitrarily broken off on the Netherlands side. To do this, recourse was had to forgery. After the statement of the representative of India, there can remain no doubt that it was indeed forgery. With the aid of such forgeries, it is hoped to justify the preparation of new violence against the Indonesian people. At present the Netherlands Government is preparing to use its military or economic superiority to deprive the Indonesian people of the fruits of victory which they won after years of stubborn fighting.

At a recent meeting [*316th meeting*], the Netherlands representative invoked the history and traditions of his country. I do not quite see

nière Conférence pour le territoire occidental de Java, conférence à laquelle ont participé une centaine de représentants, était composée de personnes désignées directement ou indirectement par les autorités néerlandaises.

Je pense que le peuple indonésien ne tenait aucunement à connaître un régime "démocratique" de ce genre. Il n'aurait rien perdu à ne pas le connaître; au contraire, il y aurait gagné.

Au cours d'une séance précédente [*316^eme séance*], le représentant des Pays-Bas s'est plaint que la population de l'Indonésie et les hommes politiques républicains n'ont toujours pas renoncé à leur ancien rêve, et veulent obtenir l'indépendance et le droit de décider eux-mêmes de leur sort. Le représentant des Pays-Bas a proposé un plan qui permettrait de régler la question indonésienne d'une façon satisfaisante. Selon ce plan, la République devrait modifier son état d'esprit, transformer son âme.

Si l'on considère l'attitude du Gouvernement néerlandais en Indonésie, si l'on tient compte de ses actes et des méthodes dont il s'est servi pour atteindre ses buts, on peut déterminer à coup sûr la nature des modifications préconisées par ce Gouvernement. On exige que le peuple indonésien accepte le rétablissement du régime colonial d'avant-guerre, c'est-à-dire d'un régime de subordination complète aux Pays-Bas.

Il est clair que, si l'on aborde le problème de cette façon, on ne saurait espérer une solution tant soit peu satisfaisante pour le peuple indonésien. Il est évident que, en présence de l'attitude adoptée par le Gouvernement néerlandais à l'égard de cette question, on ne peut s'attendre à ce que les négociations entre les Pays-Bas aboutissent à un résultat satisfaisant, surtout si l'on tient compte du rôle joué par la Commission des bons offices; en effet, les buts des deux parties en présence sont différents: d'une part, le Gouvernement néerlandais s'efforce de rétablir l'ancien régime; d'autre part, le peuple indonésien refuse de l'accepter.

Si l'on tient compte de l'attitude favorable de la Commission des bons offices à l'égard des desseins et des aspirations du Gouvernement néerlandais, on ne peut guère espérer que de tels pourparlers aboutiront à un résultat favorable. Cependant, même dans ces conditions, ces pourparlers ont été délibérément rompus par les Pays-Bas. Il a fallu, pour cela, procéder à des falsifications; en effet, après la déclaration du représentant de l'Inde, nous ne pouvons douter qu'il s'agit d'un faux. A l'aide de ces falsifications, les Pays-Bas veulent justifier les actes de violence qu'ils se préparent à déclencher contre le peuple d'Indonésie. Le Gouvernement néerlandais s'apprête à tirer parti de sa supériorité économique et militaire pour priver le peuple indonésien des fruits d'une victoire qu'il a remportée après plusieurs années de lutte opiniâtre.

Au cours d'une des dernières séances [*316^eme séance*], le représentant des Pays-Bas a invoqué l'histoire et les traditions de son pays. Cette allu-

how history and traditions come to the aid of the Netherlands Government in establishing their claims to seize Indonesia. The facts of history will hardly bear out Mr. van Kleffen's point of view.

Some episodes in the history of the Netherlands are certainly worth examining on this occasion, and I would like to dwell on them for a moment. There was a time when the King of Spain and his grandees were filled with indignation because the people of the Netherlands were endeavouring to put an end to Spanish rule and win their freedom, and because of the stubbornness with which they fought. Yet in the end the struggle of the people, the bravery and obstinacy of the *Gueux*, was crowned with success. Is it to those traditions that the Netherlands representative was referring?

More vivid in our memory is the Hitlerite occupation of the Netherlands. The Dutch people remember the "blessings" they enjoyed under the foreign aggressor. Why, then, cannot the Netherlands Government visualize the position of the Indonesian people? What grounds can there be to think that this people looks upon the Netherlands occupation differently from the way in which the people of the Netherlands viewed the Hitlerite occupation?

Thus, I think the lessons of history and tradition in this case are twofold. If the Netherlands governing circles have drawn on the lessons of history, then what they have learned has been of dubious value, as the statements of the Netherlands representative have confirmed.

The Netherlands representative has in effect presented the Security Council with an ultimatum, declaring that the Netherlands Government does not intend to appear at the Council meetings in future, that the Council must not intervene between the Netherlands and Indonesia, and that the Netherlands Government has displayed altogether too much patience and good will in attending the meetings of the Council and listening to the criticisms of its actions. The Netherlands representative stated, clearly and unequivocally, that his Government, does not intend to tolerate this state of affairs in the future, that it will boycott the Security Council.

If we look back at the history of the 'thirties of this century, we may discover a number of actions performed by certain States which closely resemble the action to which the Netherlands Government is about to have recourse. Examples may be infectious, but we should not lose sight of what the consequences may be.

sion me semble déplacée; je ne vois pas pourquoi l'histoire et les traditions doivent aider le Gouvernement des Pays-Bas à justifier l'occupation de l'Indonésie par les Néerlandais. Si l'on veut, malgré tout, invoquer l'histoire, on peut également rappeler certains faits d'un autre ordre qui vont plutôt à l'encontre de la thèse de M. van Kleffens.

Il y a, en effet, dans l'histoire des Pays-Bas, un certain nombre d'événements qu'il y aurait lieu de rappeler à ce propos et au sujet desquels je voudrais dire quelques mots. Il fut un temps où les rois et les grands d'Espagne étaient outrés de voir que le peuple des Pays-Bas s'efforçait de secouer le joug espagnol et d'obtenir la liberté, et s'indignaient de l'opiniâtreté dont le peuple néerlandais faisait preuve dans sa lutte contre l'Espagne. Mais nous nous souvenons que, en fin de compte, la lutte du peuple, la bravoure et la ténacité des Gueux ont été couronnées de succès. Peut-être le représentant des Pays-Bas voudra-t-il nous parler de cet exemple historique et de ces traditions.

On garde encore le souvenir de la récente occupation des Pays-Bas par les forces hitlériennes. Le peuple néerlandais se souvient de cette occupation et des "attrait" que présente l'existence sous la domination d'un envahisseur étranger. Pourquoi le Gouvernement néerlandais ne peut-il comprendre la situation du peuple indonésien? Quelles raisons y a-t-il de croire que le peuple indonésien ne juge pas l'occupation néerlandaise comme le peuple des Pays-Bas jugeait l'occupation hitlérienne?

Il me semble donc que, dans le cas présent, les leçons de l'histoire et les traditions historiques ont une double signification. Si les milieux gouvernementaux néerlandais ont vraiment tiré les enseignements de l'histoire, ceux-ci sont d'un caractère fort douteux, comme le confirment d'ailleurs les déclarations du représentant des Pays-Bas.

Le représentant des Pays-Bas a adressé, en fait, un ultimatum au Conseil de sécurité. Il a déclaré que le Gouvernement des Pays-Bas n'avait plus l'intention de se faire représenter aux séances du Conseil de sécurité, que ce dernier ne devait pas intervenir dans les relations entre les Pays-Bas et l'Indonésie, et que le Gouvernement des Pays-Bas avait fait preuve de trop de patience et de bienveillance en assistant aux séances du Conseil de sécurité et en écoutant les critiques qu'on lui adressait. Le représentant des Pays-Bas a déclaré clairement et sans équivoque que le Gouvernement des Pays-Bas n'avait pas l'intention de tolérer une telle situation et qu'il se proposait de boycotter le Conseil de sécurité.

Si nous nous reportons à l'histoire de la troisième décennie du XXème siècle, nous verrons que, dans bien des cas, l'attitude de certains Etats a été en tous points semblable à celle que le Gouvernement des Pays-Bas entend adopter maintenant. Certes, les exemples sont contagieux, mais il vaudrait mieux, néanmoins, songer aux conséquences qu'entraînera une telle attitude.

The representative of the Netherlands expressed surprise that the Security Council should examine the question of Indonesia at a time when other more compelling international events are taking place. Here is a clear case of an attempt to take advantage of the international situation quietly to put an end to the Indonesian Republic, in the belief that the Security Council and the United Nations are preoccupied with more important matters and have no time for Indonesia.

I consider the representative of the Netherlands to be mistaken in this view. The Security Council cannot overlook the events in Indonesia. The Security Council is in duty bound to intervene in the events in Indonesia and to recall to order those who over-reach themselves.

I think the Security Council should play a more active part in the Indonesian question and should lend legitimate assistance to the Indonesian people, even though this may not be to the liking of some countries represented on the Council and may to some extent affect the colonial interests of some represented on the Council. The Council must rise above these considerations, and on the firm basis of the United Nations Charter and of the aims of the United Nations, it must consider the solution of this question fairly and objectively. It cannot remain aloof and, like Pontius Pilate, wash its hands of the matter. It cannot stand aside on the pretext that there exists the Committee of Good Offices. We can all see that the Committee is incapable of solving this problem, that it cannot influence the course of events, the more so as its composition prevents it from seeking a just solution.

One last remark. I see no need at the moment to interrupt the examination of the Indonesian question. We still have one document [*document S/842*] a fourth report submitted yesterday—which may serve as a basis of discussion by the Council. It would be wrong to defer the consideration of the question indefinitely. Such a delay would serve only to aggravate the position in Indonesia.

Mr. Hood (Australia): There are two points arising out of the President's suggestion to the Security Council which I should like to have made clear to me. First, I think that the Security Council will find that in the contemplated report from the Committee of Good Offices, there will be no lack of material or substance to consider and to debate. Moreover, it will be material which will carry with it its own sense of urgency. I trust, with all earnestness, that it will become possible to fix a definite date for the next meeting of the Security Council on the question of

Le représentant des Pays-Bas s'est montré fort surpris de voir que le Conseil de sécurité examine la question de l'Indonésie, alors qu'il existe d'autres événements internationaux bien plus importants. Les Pays-Bas veulent manifestement profiter de la situation internationale pour en finir avec la République d'Indonésie, car ils sont convaincus que le Conseil de sécurité et l'Organisation des Nations Unies ont des questions bien plus importantes à régler et ne peuvent donc pas s'occuper de l'Indonésie.

Il me semble que le représentant des Pays-Bas a tort. Le Conseil de sécurité ne peut se désintéresser des événements qui se déroulent en Indonésie. Le Conseil de sécurité peut et doit intervenir dans les événements d'Indonésie et rappeler à l'ordre ceux qui ont perdu tout sens de la mesure.

Il me semble que le Conseil de sécurité devrait s'occuper plus activement de la question d'Indonésie et qu'il devrait aider comme il convient le peuple indonésien, même si cela déplaît à certains pays représentés au Conseil et si cela affecte dans une certaine mesure les intérêts coloniaux de certains de ses Etats membres. Il faut que le Conseil de sécurité se place au-dessus de ces considérations et qu'il cherche à trancher cette question d'une façon juste et équitable, en tenant compte des fonctions dont il a été investi et en restant fidèle à la Charte des Nations Unies et aux tâches que l'Organisation des Nations Unies s'est assignées. Il ne peut rester à l'écart de cette question et s'en laver les mains en suivant l'exemple de Ponce Pilate. Le Conseil de sécurité ne peut se désintéresser de cette question sous prétexte qu'il existe une Commission des bons offices. Comme nous le savons tous, la Commission n'est pas à même de résoudre cette question. Elle est incapable de résoudre ce problème d'autant plus que, en raison de sa composition, elle ne tient pas à exercer une influence en vue de parvenir à une solution équitable de ce problème.

Je voudrais faire une dernière déclaration. Il me semble qu'il n'y a pas lieu d'interrompre la discussion de la question indonésienne en ce moment. Nous avons reçu un nouveau document — le quatrième rapport [*document S/842*] — qui ne nous est parvenu qu'hier, et qui donnera peut-être lieu à une discussion du Conseil de sécurité. Il serait peu sage de remettre l'examen de la question indonésienne à une date indéterminée. Une telle décision ne contribuerait qu'à agraver la situation en Indonésie.

M. Hood (Australie) (*traduit de l'anglais*): La proposition faite au Conseil de sécurité par le Président soulève deux questions sur lesquelles j'aimerais avoir quelques précisions. Tout d'abord, je crois que le Conseil de sécurité trouvera ample matière à examen et à discussion dans le rapport que l'on sollicite de la Commission des bons offices. En outre, la teneur de ce rapport aura, par elle-même, un caractère d'extrême urgence. J'espère fermement qu'il sera possible de fixer une date précise pour la prochaine réunion du Conseil de sécurité sur la question

Indonesia; a definite date within a very short period of time, a period of days. Secondly, if that were done, it could be communicated to the Committee of Good Offices that the Council would appreciate receiving their report or, at any rate, as much of it as possible, prior to that date.

The PRESIDENT: The situation has not changed since I spoke previously. Like the representative of the Ukrainian SSR, I am unwilling to adjourn this meeting without any concrete result, but since there is no concrete proposal before us, we shall have to satisfy ourselves by sending a cable to the Chairman of the Committee of Good Offices asking for information on the points I have mentioned, points which will be modified in accordance with the remarks of the representative of the United States, and await his reply. As soon as the reply is received, it will be distributed to the members as a document and another meeting will be convoked, either at the request of any member of the Security Council or on the initiative of the President, in accordance with the rules of procedure.

At present, I do not see any use in fixing a meeting to be held within a limited time—tomorrow, say, or next week—if there is nothing to discuss. The members of the Security Council have made their statements, and none of them supported any concrete proposal, nor was any discussed or voted upon. Should any member bring forward a proposal and call for a meeting, a meeting will be convoked immediately.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): We are examining four documents received from the Committee of Three. One of them, dated 16 June [document S/842], came yesterday. It was difficult to read this somewhat lengthy document in the time available; consequently it is only natural that speakers today have not referred to it at all, although it deals with a matter of considerable importance, namely, the Federal Conference, which opened on 27 May and would seem to be still in progress.

A number of representatives on the Security Council are not clear as to the nature, aims and tasks of the Conference, and as to the attitude of the Indonesian Government toward it. Various other questions also have to be cleared up, and apart from this report, we have received no official information whatever. We do not even know the official opinions of the parties concerned about this Conference. Consequently, it would certainly be premature to continue discussing the Indonesian question at this meeting.

I have no objection to the Committee of Three being asked for additional information, if it can

d'Indonésie — une date précise, dans un avenir très proche, quelques jours au plus. D'autre part, s'il en est ainsi décidé, le Conseil pourrait faire savoir à la Commission des bons offices qu'il lui serait reconnaissant d'envoyer son rapport ou, du moins, une bonne partie de ce rapport, avant cette date.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): La situation n'a pas changé depuis ma dernière intervention. De même que le représentant de l'Ukraine, je ne voudrais pas lever cette séance sans que des résultats concrets aient été obtenus, mais, puisque aucune proposition concrète ne nous a été présentée, nous devrons nous contenter d'adresser un câbogramme au Président de la Commission des bons offices, lui demandant des renseignements sur les points que j'ai mentionnés, compte tenu des modifications préconisées par le représentant des Etats-Unis. Après quoi nous n'aurons qu'à attendre la réponse. Dès qu'elle nous sera parvenue, cette réponse sera communiquée aux membres du Conseil sous forme de document, et une nouvelle séance sera convoquée, soit sur la demande d'un membre du Conseil de sécurité, soit sur l'initiative du Président, conformément au règlement intérieur.

Pour le moment, je ne vois pas l'utilité de fixer une date précise pour cette réunion — demain, par exemple, ou la semaine prochaine — si il n'y a rien à discuter. Les membres du Conseil de sécurité ont fait leurs déclarations, aucun d'entre eux n'a présenté de résolution concrète, et aucune proposition n'a été discutée ou mise aux voix. Si un membre du Conseil présente une proposition et demande une réunion, le Conseil sera immédiatement convoqué.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Nous sommes en train d'examiner quatre documents qui nous ont été présentés par la Commission des trois: l'un de ces documents [document S/842] nous est parvenu hier et il est daté du 16 juin. Matériellement, il n'a guère été possible d'étudier ce document, qui est fort volumineux. Aussi, les orateurs qui ont pris la parole aujourd'hui l'ont-ils laissé entièrement de côté, bien qu'il traite d'une question assez importante. Il est consacré à la question de la Conférence fédérale qui s'est ouverte le 27 mai et qui semble poursuivre ses travaux à l'heure actuelle.

Certains membres du Conseil de sécurité ne connaissent pas l'objet de cette conférence. Quels sont les objectifs qu'elle doit atteindre et les tâches qu'elle doit accomplir? Quelle est l'attitude du Gouvernement indonésien à son égard? Il y aurait lieu d'élucider certaines autres questions encore. En dehors de ce rapport, nous n'avons reçu aucun renseignement officiel des parties à l'égard de cette conférence. Il serait donc pré... de reprendre la discussion de la question indonésienne au cours de la présente séance.

Je ne m'opposerai pas à ce que nous demandions à la Commission des trois des renseigne-

be available within the next few days. But whether we obtain this information soon or not, the examination of the Indonesian question must be continued. It may be difficult to fix a date for the next meeting, but it is essential for us to agree that the next meeting should be held in the near future.

No proposal has been made today, however. Perhaps one will be made at the next session, and we shall then examine the additional documents and information received from the Committee of Three, including the Committee's report of which I have already spoken and which we have not yet discussed.

The PRESIDENT: That is what I said: as soon as a proposal is ready, the date of the meeting will be fixed. I have no objection if we fix a meeting for next week, on either Tuesday or Wednesday. If there is no objection, we shall have it on Wednesday at 2.30 p.m.

General McNAUGHTON (Canada): I asked for permission to speak only in order to express a little anxiety about the procedure which the President has indicated would be adopted in communicating with the Committee of Good Offices in Indonesia. I should like to draw attention to the fact that the charter under which that Committee is operating is our resolution of 28 February 1948 [document S/689]. I should like to make it clear that any communications to the Committee, other than such further resolutions as the Security Council may adopt, cannot, of course, affect in any way the functions of that Committee, which is one of good offices only. I think that is something about which we have to be very, very careful.

Another matter about which we should be careful, as the representative of the United States has pointed out, is that no communications from this Security Council must affect the proper initiative on the spot of that Committee to discharge the duties with which it has been entrusted. It seems to me that the best way to put the Committee in mind of what we are thinking about in the Security Council and what we wish, is that we should transmit to it copies of our proceedings, as I think was suggested earlier in the day. As I said, I do hope that we will bring to the minds of the members of the Committee the facts that the Security Council does not wish in any way whatever to have them depart from the mandate which they have already been given, and that we hope they will keep us informed, as indeed the resolution of 28 February requires, but that we do not wish them to feel that their initiative has been restricted in any way, shape, or form.

The PRESIDENT: In that case it would be better to satisfy ourselves with asking them only

ments complémentaires, pourvu que ces renseignements nous parviennent rapidement. Mais, quel que soit le délai dans lequel nous recevrons ces renseignements, il faudrait continuer à examiner la question indonésienne. Peut-être est-il difficile de fixer dès maintenant une date pour la prochaine séance, mais il faut, en tout cas, se mettre d'accord pour que la prochaine réunion se tienne le plus tôt possible.

Aucune proposition ne nous a été soumise aujourd'hui. Il se peut qu'on en introduise au cours de la prochaine séance. Dans ce cas, nous examinerons les documents et les renseignements supplémentaires émanant de la Commission des trois, et notamment le rapport de cette Commission que j'ai déjà mentionné et que nous n'avons pas encore examiné.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): C'est bien ce que j'ai dit: aussitôt qu'une proposition sera prête, la date de la réunion sera fixée. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que nous prévoyions aussi une réunion pour la semaine prochaine, mardi ou mercredi. S'il n'y a pas d'objection, nous nous réunirons mercredi à 14 h. 30.

Le général McNAUGHTON (Canada) (*traduit de l'anglais*): J'ai demandé la parole simplement pour exprimer quelque inquiétude au sujet de la procédure que le Président a annoncée pour les communications du Conseil avec la Commission des bons offices en Indonésie. Je voudrais attirer l'attention du Conseil sur le fait que c'est notre résolution du 28 février 1948 [*document S/689*] qui définit, en somme, le mandat de la Commission. Je tiens à préciser que toutes les communications adressées à la Commission, à l'exception des résolutions qu'adoptera éventuellement le Conseil de sécurité, ne peuvent naturellement affecter d'aucune manière les fonctions de cette Commission, qui a exclusivement pour tâche d'exercer ses bons offices. Je crois qu'il nous faut n'avancer sur ce terrain qu'avec la plus grande prudence.

Une autre question à laquelle nous devons faire très attention est, comme l'a fait observer le représentant des Etats-Unis, le fait qu'aucune communication du Conseil de sécurité ne doit affecter les facultés d'initiative de cette Commission et l'empêcher d'accomplir sur place la mission dont elle a été chargée. Je pense que le meilleur moyen pour le Conseil de sécurité de tenir la Commission au courant de ce qui se passe et de lui faire connaître nos vœux, est de lui communiquer les procès-verbaux de nos délibérations, comme on l'a déjà, je crois, proposé aujourd'hui. Je le répète, j'espère fermement que nous ferons clairement comprendre à la Commission que le Conseil de sécurité ne tient nullement à la voir s'écartez du mandat qui lui a été confié et qu'il espère qu'elle nous tiendra au courant des événements, comme le prévoit d'ailleurs la résolution du 28 février, mais que nous ne voulons pas qu'elle s'estime, en aucune façon, gênée dans ses initiatives.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Dans ce cas, il vaudrait mieux que nous nous

about the suspension of negotiations, leaving any other communication until after our next meeting at which certain concrete proposals may be presented. As the same time we shall send them a copy of the report of the proceedings of the Security Council.

Mr. PALAR (Indonesian Republic) : The situation seems to me to have become confused. We began this discussion with three reports, after which a fourth was introduced, which I have not yet studied carefully since I received it only late last night. I reserve the right to discuss this fourth report at the next meeting, but I should like to do something more, since I feel the need to say something about the speech made by the representative of the Netherlands last Thursday [316th meeting]. I think I also have the right to do that at the next meeting.

The PRESIDENT: I would remind the Security Council that tomorrow morning at 10.30 we are scheduled to meet to discuss the report of the Committee of Experts with regard to the trusteeship system as applied to the strategic Pacific islands. As for the remaining item on today's agenda, that dealing with the report of the Atomic Energy Commission, the representative of the Ukrainian SSR is the only representative who has asked permission to speak, and as it is not a pressing matter, I think it might be postponed until next week. We shall meet on Tuesday next at 2.30 p.m. to discuss that question. On Wednesday, at the same hour, we shall continue our examination of the Indonesian question.

The meeting rose at 6.05 p.m..

bornions à demander à la Commission des précisions sur la suspension des négociations, quitte à lui adresser d'autres communications à la suite de notre prochaine séance au cours de laquelle seront peut-être présentées des propositions concrètes. En même temps, nous lui adresserons copie des procès-verbaux des séances du Conseil de sécurité.

M. PALAR (Indonésie) (*traduit de l'anglais*) : Il me semble que la situation est devenue confuse. Nous avons commencé cette discussion avec trois rapports; un quatrième a été introduit plus tard, que je n'ai pas encore pu étudier sérieusement, puisque je ne l'ai reçu que tard dans la soirée d'hier. Je me réserve le droit de discuter ce quatrième rapport au cours de la prochaine séance et je voudrais aborder également une autre question. J'ai, en effet, certaines remarques à faire au sujet du discours prononcé jeudi dernier [316ème séance] par le représentant des Pays-Bas. Je pense que j'aurai également la possibilité de le faire lors de la prochaine séance.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je rappelle au Conseil de sécurité que nous devons nous réunir demain matin, à 10 h. 30, pour discuter le rapport du Comité d'experts chargé d'étudier l'application du régime de tutelle dans les zones stratégiques des îles du Pacifique. En ce qui concerne le dernier point de l'ordre du jour de la présente séance, qui a trait aux rapports de la Commission de l'énergie atomique, seul le représentant de l'Ukraine a demandé la parole, et, comme il ne s'agit pas d'une question urgente, je pense que nous pouvons en remettre l'examen à la semaine prochaine. Nous nous réunirons mardi prochain, à 14 h. 30, pour discuter cette question. Mercredi, à la même heure, nous reprendrons l'examen de la question indonésienne.

La séance est levée à 18 h. 05.